



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

**PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1052 et 1053**  
(Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19)

Le 15 janvier 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlements	Objet
Règlement omnibus numéro 1052 ayant pour objet de mettre à jour la réglementation municipale par la modification de divers règlements	<p>Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications à divers règlements, plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>[1.] d'arrimer le titre de l'article 13 du règlement numéro 656 avec son contenu;</li><li>[2.] d'élargir la portée du règlement numéro 667 et d'y introduire l'interdiction d'utilisation de pompe fonctionnant avec la pression du réseau d'aqueduc;</li><li>[3.] d'élargir une définition et de corriger une coquille au règlement numéro 787, prévoyant les règles d'occupation du domaine public;</li><li>[4.] de clarifier et d'alléger le traitement des dépenses associées au congrès et aux cours de perfectionnement au règlement numéro 834 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;</li><li>[5.] d'ajouter ou de modifier des tarifs prévus au règlement numéro 1000, décrétant les tarifs généraux pour des activités, des services et des biens,</li><li>[6.] de modifier l'annexe B du règlement numéro RMH 330, relatif au stationnement, afin d'y intégrer des interdictions.</li></ul>
Règlement numéro 1053 décrétant les taux de taxes, de compensations et certains tarifs pour l'exercice financier de l'année 2019	Le titre du règlement précise son objet.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal dont les heures d'ouverture sont précisées sur le site Internet de la Ville : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/heures>. Des copies des règlements peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles. Ces textes réglementaires sont également disponibles sur le site Internet de la Ville depuis leur dépôt préalablement à leur

adoption : <http://ville.saint-lazare.qc.ca/projetsdereglements> Les versions adoptées lors de la séance du 15 janvier 2019 sont identiques à celles antérieurement déposées.

Les codifications administratives des règlements numéros 656, 667, 787, 834, 1 000, RMH 330 et le règlement numéro 1053 seront disponibles sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines, et ce, sans frais : <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/reglements>

Les règlements numéros 1052 et 1053 entrent en vigueur à la date de la présente publication dans le journal « L'Étoile ».



Nathaly Rayneault, avocate, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Nos ☎ : 0230-210 (39 768 et 40 000)

Z:\0100 - ADM\0120 - Comités, politiques, directives, planification\0120-200 Directives et procédures\SGC  
(+)\30009\_REG\Modèles\_procedure\_avis\2019-01-14\_Publication EEV\_journal.doc